Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Strasbourg

Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 16

Commune de Mittelhausbergen
Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil municipal

Séance du 20 septembre 2021
Sous la présidence de M. Bernard Egles, maire

Membres présents	Christiane Higi – Jean-Luc Jaeger – Nicole Osswald – Henri-Pierre Gangloff – Brigitte Forler – Laurence Vilain – Jean-Luc Cherioux – Daniel Barral – Valérie Stoll – Lionel Schneider – Fabienne Kandel – Alexandre Lorentz – Olivier Keime – Brigitte Huck – Pascal Schlichter
Absents excusés	Julien Bourget, donnant pouvoir à Brigitte Forler ; Aurélie Fickinger, donnant procuration à Brigitte Forler ; Mélissa Lapp, donnant procuration à Daniel Barral
Absents	

M. le maire ouvre la séance à 19h33.

Il commence par remercier les conseillers municipaux pour l'attention qu'ils ont eu à l'occasion de son quatre-vingtième anniversaire.

Il énonce les procurations reçues pour la séance à venir :

- Julien Bourget à Brigitte Forler ;
- Aurélie Fickinger à Brigitte Forler ;
- Mélissa Lapp à Daniel Barral.

Luca Funaro précise qu'il est encore possible pour un même conseiller municipal de recevoir deux procurations au titre des mesures dérogatoires pour la réunion des assemblées délibérantes des collectivités locales. Ces mesures prennent fin au 30 septembre 2021.

Passé ceci, M. le maire ouvre l'ordre du jour de la séance.

1. Nomination d'un secrétaire de séance

Mme Brigitte Huck est proposée au secrétariat de la séance, et est nommée à l'unanimité par le conseil municipal.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 7 juin 2021

M. le maire demande aux conseillers si le compte-rendu de la dernière séance transmis par les services appelle quelque observation de leur part.

Devant leur silence, le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

3. Modification des indices de rémunération applicable à un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe

M. le maire présente la délibération, explique qu'il s'agit d'un point statutaire et ajoute qu'il s'agit de voter sur l'augmentation des indices de rémunération applicables à un agent contractuel de l'école maternelle.

Luca Funaro complète en disant que l'agent en question est présent depuis l'année scolaire 2019/2020, bénéficie d'évaluations annuelles remarquables, que son travail et son comportement professionnel sont appréciés tant par l'équipe enseignante, par les parents et par les enfants. L'agent arrivait au terme de son contrat et, à l'occasion du renouvellement de son contrat, le maire et la direction générale ont souhaité pouvoir valoriser financièrement le travail de cet agent.

Olivier Keime estime qu'il est important de rémunérer correctement les agents qui font du bon travail pour les inciter à rester.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité.

4. Approbation de cessions de parcelles de chemin rural

M. le maire présente la délibération, relate succinctement l'enquête publique qui a eu lieu sur Mittelhausbergen et Oberhausbergen du 17 mai au 1er juin 2021, présente les conclusions du commissaire-enquêteur et les modalités financières afférentes à cette cession. Il ajoute que la commune a pu obtenir du promoteur un prix nettement plus favorable par rapport à celui proposé par le service des Domaines.

Les deux parcelles de chemin rural, représentant une superficie de 1,43 ares, seront donc cédées pour un prix total de 24 791,91 € HT.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité.

5. Versement d'une subvention à l'association « Mittel'Événements »

M. le maire présente la délibération et remercie Mittel'Evénements pour le portage de l'organisation de la Fête du Village.

Luca Funaro précise que c'est la première année que l'association dispose d'un bilan financier complet de la manifestation. Les autres années, la mairie réglait directement certaines dépenses de la manifestation à côté de l'association. Cette fois, l'association a décidé de régler tous les frais de la manifestation puis de faire une demande de subvention.

Jean-Luc Cherioux précise que la manifestation est déficitaire d'environ 500 €.

M. le maire remercie encore une fois les acteurs du monde associatif pour leur investissement.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité. Compte tenu de sa fonction de secrétaire de Mittel'Evénements, Jean-Luc Cherioux ne prend pas part au vote de la délibération.

6. Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme Alsace Marchés Publics

Luca Funaro présente le projet de délibération. Il explique ce qu'est la plateforme Alsace Marchés Publics, précise qu'elle permet à la commune de satisfaire à ses obligations de dématérialisation des procédures de passation de ses marchés publics et que la commune y est déjà affiliée depuis 2018. Il ajoute que cette nouvelle convention permet de tirer les conséquences de la fusion des deux anciens conseils départementaux.

Daniel Barral demande si les entreprises peuvent encore déposer des dossiers papiers pour répondre à des appels d'offres publiés par la commune. Luca Funaro lui répond que les règles de la commande publique obligent non seulement les pouvoirs adjudicateurs à publier leurs appels d'offres en ligne mais aussi les entreprises à répondre en ligne à ces appels d'offres. Tout dépôt d'offre papier à un appel d'offres dématérialisé est jugé irrecevable.

Olivier Keime précise que le dépôt physique de copies de sauvegarde est toujours possible. Il ajoute qu'il connaît cette plateforme à titre professionnel et qu'elle est probablement la plus simple d'utilisation pour les professionnels par rapport à d'autres plateformes de dématérialisation.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité.

7. Limitation de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties

M. le maire demande si ce sujet a été présenté à la commission des Finances. Luca Funaro lui répond que la commission y a donné un avis favorable lors de sa réunion du 14 septembre.

M. le maire précise qu'il s'agit de tirer les conséquences d'une réforme de la suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les nouvelles constructions, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux en logements.

Luca Funaro précise que la commune avait totalement supprimé cette exonération par délibération du conseil municipal du 1er juin 1992. Depuis 1992, toute personne construisant ou achetant de l'immobilier neuf payait de suite l'intégralité de sa taxe foncière sur les propriétés bâties. L'État a supprimé la possibilité de suppression totale de cette exonération et a laissé le choix aux communes de la limiter. Il est possible de limiter cette exonération par tranche de 10 % entre 40 % et 90 % de la base imposable. La commission des Finances a donné un avis favorable à une limitation à 40 % de la base imposable : cela signifie qu'une personne construisant ou achetant un logement neuf sur Mittelhausbergen paiera, les deux premières années, 60 % du montant normal de sa taxe foncière sur les propriétés bâties. À l'issue de ces deux ans, il paiera l'intégralité de ce montant.

Fabienne Kandel demande quel est l'intérêt pour la commune de limiter cette exonération. Il lui est répondu que cela permet de faire rentrer des recettes fiscales dans le budget communal.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité des suffrages exprimés. Fabienne Kandel s'abstient de voter sur ce point.

M. le maire pense qu'on est arrivés à un stade final avec la finalisation du lotissement du Jardin des Sources dans les années à venir. Il ajoute qu'on ne peut pas totalement empêcher les gens de construire sur la commune compte tenu du plan local d'urbanisme intercommunal en place mais qu'il n'y a pas de futur projet communal d'habitat d'envergure.

8. Approbation d'une convention avec la fondation « Le Refuge » tendant à l'occupation temporaire par la commune d'un terrain privé

M. le maire présente la délibération. Il explique qu'il s'agit pour la commune d'occuper temporairement une partie du terrain de la fondation « Le Refuge » pendant les travaux de construction du groupe scolaire. Ce terrain permettra d'installer certaines installations de chantier afin de ne pas encombrer la partie avant du centre sportif et culturel.

Luca Funaro explique succinctement que l'appel d'offres de travaux pour la construction du groupe scolaire s'est terminé le mercredi 15 septembre. 92 offres ont été déposées par des entreprises. Toutes ces offres ont été transmises à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la maîtrise d'œuvre pour analyse financière et technique.

Olivier Keime interroge sur le point de savoir si le terrain en question est celui situé juste derrière les terrains de tennis. Il lui est répondu par l'affirmative. Il interroge encore sur qui est responsable de l'entretien de ce terrain. Il ajoute qu'il lui semble avoir vu les agents communaux l'entretenir. Luca Funaro lui répond que les agents n'entretiennent pas ce terrain de manière régulière. Ils ont pu le faire lorsqu'il a fallu remettre le terrain en l'état après les travaux de construction du périscolaire mais que cela s'est arrêté là.

Daniel Barral rebondit sur l'engagement de la commune d'assurer pendant la durée des travaux un accès au foyer Valentin Fritsch par la rue Jean-Daniel Roederer. Luca Funaro explique qu'il arrive aujourd'hui aux animateurs du foyer de passer par ce terrain plutôt que par la rue des Jardins. Cet accès n'est pas carrossable et la convention précise qu'à aucun moment il ne s'agira pour la commune d'aménager un accès carrossable par la rue Jean-Daniel Roederer au foyer Valentin Fritsch.

M. le maire précise que cette occupation a pour but de laisser apaisés les accès et les circulations de l'école et du périscolaire. Henri-Pierre Gangloff relate l'expérience vécue par la commune lors des travaux du périscolaire, avec une cohabitation parfois compliquée entre les entreprises, le périscolaire et l'école.

Jean-Luc Jaeger rappelle qu'il s'était manifesté sur le fait qu'il faille réfléchir à éventuellement acquérir un morceau de ce terrain pour l'incorporer dans le projet de construction du groupe scolaire. Il ajoute que la fondation qui gère le foyer a un projet de construction à destination des familles monoparentales en difficulté mais que la réalisation de ce projet est soumise à des variables financières inconnues.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

9. Compte-rendu d'activité 2020 de R-GDS

M. le maire explique qu'il s'agit de prendre acte du compte-rendu d'activité 2020 du concessionnaire de distribution du gaz sur la commune. Il ajoute que le compte-rendu en question a été transmis au conseil municipal avec l'ensemble des documents de la séance.

Le conseil prend acte.

10. Compte-rendu d'activités 2020 d'ES

Dans la lignée du point précédent, M. le maire précise qu'il s'agit cette fois du compte-rendu d'activité 2020 du concessionnaire de distribution de l'électricité.

Le conseil prend acte.

11. Approbation de la convention sur les compteurs communicants R-GDS

M. le maire présente le projet de délibération, et les nouvelles obligations légales qui imposent aux distributeurs de gaz d'équiper les consommateurs d'un compteur communicant.

Daniel Barral demande si cela ne concerne que les consommateurs de gaz. Il lui est répondu par l'affirmative.

Olivier Keime demande si le conseil municipal est sollicité sur l'installation des boîtiers au sommet de bâtiments communaux ou bien sur le déploiement de ces compteurs communicants par R-GDS. Luca Funaro lui répond que le déploiement des compteurs est une nouvelle obligation légale du distributeur, sur laquelle la commune a peu d'emprise.

Lionel Schneider demande s'il peut participer au vote, compte tenu du fait que le gaz n'est pas disponible dans sa rue. Il lui est répondu par l'affirmative.

Pascal Schlichter demande si la consommation électrique des boîtiers est incluse dans la redevance perçue par la commune. Il s'interroge sur la réalité du calcul et sur le fait que le montant de cette redevance permette réellement de couvrir le coût de la consommation électrique. Le maire répond qu'il n'y a pas la compétence en interne pour vérifier la véracité et la réalité du calcul mais que la question a été posée par la commune : l'interlocuteur de chez R-GDS a répondu par l'affirmative. Le maire précise que la question sera reposée au concessionnaire.

Le point est mis au vote, puis adopté à l'unanimité.

12. Approbation de la charte eurométropolitaine sur l'implantation des antennes-relais de téléphonie mobile

Il est d'emblée précisé que cette délibération n'a pas pour objet de faciliter l'implantation d'antennes relais de téléphonie mobile ou d'en implanter plus qu'il n'y en a déjà sur la commune.

Luca Funaro expose succinctement le principe de fonctionnement de cette charte : un service de l'Eurométropole pilotera un service d'assistance et de conseil aux communes sur l'éventuel déploiement d'antennes-relais. Ce service permettra aux communes de ne pas être seules face aux opérateurs de téléphonie mobile et de bénéficier d'une expertise technique absente en interne. Des actions de communication et de publicité à destination de la population pourront également être faites avec ce service. Il dresse un parallèle entre cette charte et le service de la Police du Bâtiment.

Fabienne Kandel demande si, en définitive, c'est la commune qui gardera la main sur l'autorisation ou le refus d'implantation de nouvelles antennes. Luca Funaro lui répond que ces installations sont soumises au dépôt d'autorisations d'urbanisme, pour lesquelles la commune est la dernière décisionnaire. C'est donc la commune qui autorisera ou refusera l'implantation de tels équipements.

Olivier Keime demande où en est le projet d'installation de l'antenne-relais sur le chemin des Coteaux dont il avait entendu parler. M. le maire lui répond qu'il n'en est plus question. Il précise que ce projet était un projet privé dont la commune n'était pas à l'initiative et pour lequel la commune a manifesté très rapidement son opposition.

Olivier Keime estime que c'est une bonne chose pour la commune de faire partie d'une charte de ce type à l'avenir.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

13. Approbation de l'ajustement du programme 2021 des travaux et études de voirie sur Mittelhausbergen

M. le maire présente le projet de délibération et explique qu'il s'agit d'une régularisation administrative auprès des services de l'Eurométropole de Strasbourg.

Luca Funaro complète en expliquant que la métropole, dans le cadre de sa programmation pluriannuelle, dispose de plusieurs enveloppes budgétaires qu'ils ajustent par délibération – parfois a posteriori. Il prend l'exemple des travaux de réfection de la couche de roulement dans la rue des Vignes, que la délibération concerne, alors que les travaux vont démarrer sous deux semaines.

Olivier Keime s'interroge sur la pertinence de la réfection de cette rue compte tenu des travaux actuels dans la rue Jean-Daniel Roederer et les futurs travaux du groupe scolaire. Henri-Pierre Gangloff lui répond que cette rue présente déjà un faïençage de la couche de roulement. Attendre la fin de tous les travaux risquerait d'endommager encore plus la route et d'engendrer des travaux plus lourds et plus coûteux sur cette rue.

Laurence Vilain demande quand les travaux débuteront. Il lui est répondu que les travaux seront faits du 4 au 15 octobre.

Le point est mis au vote puis adopté à l'unanimité.

14. Points divers - Informations

1. Petit déjeuner avec les habitants du Jardin des Sources

M. le maire précise qu'il sera présent le samedi 25 septembre 2021 à 10h00 au Jardin des Sources pour aller au contact des habitants des quatre immeubles collectifs du lotissement sur la rue de la Victoire. Il explique qu'il souhaite rencontrer ces habitants avec lesquels la municipalité a parfois du mal à établir un contact. Il ajoute que cela sera une première, peut-être à renouveler à l'avenir.

2. Retour des séances du conseil municipal à la mairie

M. le maire interroge les conseillers sur la possibilité d'un retour des séances du conseil municipal à la mairie. Plusieurs conseillers sont favorables à rester sur le site du centre sportif et culturel. M. le maire prend acte.

3. Dispositif de subventions pour l'acquisition de cycles à assistance électrique

Luca Funaro présente les premiers travaux du groupe de travail confié à Julien Bourget sur l'instauration d'un dispositif d'aides financières à destination des habitants investissant dans des cycles à assistance à électrique ou dispositifs similaires. Il explique que ce groupe de travail s'est réuni une première fois fin août, qu'il se réunira encore deux fois avant la présentation d'une délibération au conseil municipal en novembre pour une éventuelle mise en œuvre du dispositif au 1er janvier 2022.